

IRDA - Université Paris 13
99 avenue Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse - France

Présentation

La question de savoir comment traiter les défaillances bancaires et financières, qui n'est pas nouvelle, s'est trouvée au cœur de l'actualité, en raison de la crise bancaire et financière ayant mis à mal le système économique. Elle a fait l'objet de différentes réformes tant en droit interne qu'euro-péen. Certaines déjà réalisées à la date d'aujourd'hui, d'autres restent à venir.

Dans ce contexte législatif très riche, ce colloque intitulé « Les défaillances bancaires et financières : un droit spécial ? » envisagera de déterminer le régime juridique des défaillances bancaires et financières, avec des universitaires et des professionnels, spécialistes de la matière, en démontrant dans un premier temps que le régime administratif de prévention et de résolution des difficultés des entreprises bancaires et financières est de plus en plus déro-gatoire au droit commun des entreprises en difficulté, de sorte que l'on peut parler d'un droit spécial des défaillances bancaires et financières. Puis dans une deuxième partie, il conviendra de comparer le droit commun des entreprises en difficulté et le droit des défaillances bancaires et financières, afin de déterminer les convergences et ou influences réciproques pouvant exister entre ces deux disciplines. Enfin, dans une troisième partie, la défaillance d'un groupe bancaire international sera analysée. Les difficultés et pistes d'amélioration du traitement des défaillances bancaires et financières en ce domaine seront notamment évoquées.

Direction scientifique

Philippe ROUSSEL GALLE, Professeur Paris V, Sorbonne Paris Cité
et Malika DOUAOUI-CHAMSEDDINE, Maître de conférences,
Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

Renseignements :

www.univ-paris13.fr/irda
Téléphone : 01.49.40.38.22
Université Paris 13
99 av. Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse

Inscription obligatoire :

Courriel : irda@univ-paris13.fr
Fax : 01.49.40.33.47

Affranchir
au tarif
en vigueur

Manifestation validée pour la formation continue.

Manifestation organisée par l'Institut de Recherche pour un
Droit Attractif (IRDA), Université Paris 13 - Sorbonne Paris
Cité et le Centre de Droit des Affaires et de Gestion (CEDAG)
Université Paris V - Sorbonne Paris Cité

Les défaillances bancaires et financières : un droit spécial ?

Lundi 29
septembre 2014

Auditorium
de la Maison
du Barreau

2/4 Rue de Harlay, PARIS

Conception : direction de la communication - impression : reprographie centrale Université Paris 13 - juin 2014



8h30 : **Accueil des participants**

9h : **Allocutions d'ouverture** : Dominique Legeais, Directeur du CEDAG, Professeur à l'Université Paris V, Sorbonne Paris Cité et Mustapha Mekki, Directeur de l'IRDA, Professeur à l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

9h20 : **Allocutions d'ouverture** de Bénédicte Bury, Présidente de la commission ouverte de droit bancaire de l'ordre des avocats de Paris

9h30 : **Propos introductifs** : Yves CHAPUT, Professeur émérite de Paris I



Matinée sous la présidence d' Yves CHAPUT, Professeur émérite de Paris I

I L'éviction du droit des entreprises en difficulté par le droit des défaillances bancaires et financières

9h45-10h05 : **La sécurisation du système bancaire et financier**, Anne-Catherine MULLER, Professeur Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

10h05 - 10h25 : **La préservation du droit au paiement de certains créanciers**, Régine BONHOMME, Avocat général à la Cour de cassation, Professeur

10h25 : *Débats*

10h45 : *Pause*

11h-11h20 : **Le traitement administratif des entreprises bancaires et financières**, Thierry BONNEAU, Professeur Université Paris II

11h20-11h40 : **Le traitement judiciaire des entreprises bancaires et financières**, Gautier BOURDEAUX, Maître de conférences, Université Paris V, Sorbonne Paris Cité

11h40-12h15 : *Débat avec la salle*

12h30-14h30 : *Déjeuner libre*

Après-midi sous la présidence de Thierry BONNEAU, Professeur Université Paris II

II Droit commun des entreprises en difficulté et droit des défaillances bancaires et financières : convergences et influences réciproques ?

14h30 - 15h : **Jean-Luc VALLENS**, Magistrat, Professeur associé, Université de Strasbourg et **Malika DOUAOUI-CHAMSEDDINE**, Maître de conférences, Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

III Des besoins spécifiques pour les défaillances au sein des groupes bancaires ?

15h - 15h20 : **Défaillance des groupes bancaires internationaux** : L'harmonisation européenne du traitement des défaillances bancaires, **André PRÛM**, Professeur et Doyen fondateur de la Faculté de Droit, Economie et Finance, Université du Luxembourg

15h20 - 15h30 : *Débats avec la salle*

Table ronde

15h30 - 16h30 : **Traitement transfrontalier de la défaillance des groupes bancaires : difficultés et approche comparatiste**

Animée par **Patrick ROSSI**, Docteur en droit, Magistrat, Chef du bureau du droit de l'économie des entreprises, DACS, Ministère de la justice

Avec la participation d'**Edouard FERNANDEZ BOLLO**, Secrétaire général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Alain GOURIO, directeur juridique et conformité de la Fédération bancaire française

Emmanuel SUSSET, Ministère des Finances et des Comptes Publics

Hubert de VAUPLANE, Avocat associé, Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP

16h30 - 16h45 : **Propos conclusifs** : Philippe ROUSSEL GALLE, Professeur Paris V, Sorbonne Paris Cité

Coupon - réponse à retourner avant le 20 septembre 2014

Les défaillances bancaires et financières : un droit spécial ? - 29 septembre 2014

Nom : Prénom :

Fonction : Adresse professionnelle :

Inscription obligatoire :

150 € de frais d'inscription obligatoire pour la journée

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Paris 13

Gratuit pour les étudiants et enseignants-chercheurs Gratuit pour les magistrats

A retourner à : Université Paris 13 - IRDA - 99 Avenue J.B Clément 93430